|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2024‑2027** |  |
| **Première réunion – Virtuelle, 29-30 septembre 2021** |  |
|  |  |
|  | **Document CWG-SFP-1/9-F** |
| **13 septembre 2021** |
| **Original: anglais** |
| Contribution de la République populaire de Chine | |
| RECOMMANDATIONS VISANT À TENIR COMPTE DE LA NÉCESSITÉ DE TIRER PARTI DES PLATES-FORMES DE RÉUNION INTERNATIONALES DE HAUT NIVEAU EXISTANTES POUR PROMOUVOIR UN CONSENSUS MONDIAL SUR LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE DANS LES OBJECTIFS INTERSECTORIELS DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'UIT POUR LA PÉRIODE 2024-2027 | |

Considérations générales

À l'heure actuelle, la mondialisation numérique s'est imposée comme un symbole important du nouveau cycle de mondialisation qui s'opère. Toutefois, elle s'accompagne aussi de défis de taille. La fracture numérique, les applications des technologies émergentes et les menaces pour la cybersécurité, entre autres problématiques, sont autant de questions qu'il convient de traiter de toute urgence. Les pays adoptent des politiques différentes en fonction de leur situation, ce qui complique la coordination des politiques dans le domaine de la gouvernance du numérique au niveau mondial. La communauté internationale appelle de ses vœux la mise en place d'un nouveau système mondial pour la gouvernance du numérique. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC, l'UIT réunit diverses parties prenantes représentant des gouvernements, des entreprises, des établissements universitaires et des entités de la société civile du monde entier, afin de promouvoir un consensus mondial sur la gouvernance du numérique et de faciliter l'élaboration de règles pour la gouvernance mondiale du numérique. Les principaux domaines d'action de l'UIT sont aussi la cybersécurité, la fracture numérique, les télécommunications d'urgence, les politiques relatives à l'Internet et la gouvernance de l'Internet, ainsi que d'autres aspects importants de la gouvernance du numérique[[1]](#footnote-1). L'UIT organise régulièrement des manifestations importantes, telles que le Colloque mondial des régulateurs (GSR) et le Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS). Lors de l'édition de 2020 (GSR-20), il a été proposé que "le fait de disposer de règles précises, strictes et

ayant force exécutoire en matière de gouvernance des données peut constituer un mécanisme approprié de protection des consommateurs du numérique et créer un cadre prévisible et structuré pour le secteur du numérique"[[2]](#footnote-2).

À l'heure actuelle, des mécanismes de gouvernance multilatéraux ou bilatéraux et des mécanismes de gouvernance spéciaux mis en place à l'initiative du secteur privé sont utilisés en parallèle, afin de promouvoir le développement de l'environnement mondial de la gouvernance du numérique.**S'agissant des mécanismes de gouvernance multilatéraux au niveau mondial**, le Sommet du Groupe des Vingt (G20) tenu à Hangzhou en 2016 a, pour la première fois, inscrit l'économie numérique dans le cadre de gouvernance, engageant ainsi un important processus de coordination des politiques entre de grands pays dans le domaine de la gouvernance mondiale du numérique; l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, portent aujourd'hui une attention accrue aux questions de gouvernance du numérique[[3]](#footnote-3); l'OCDE, le Forum économique mondial et d'autres organisations ont publié un grand nombre de travaux de recherche dans le domaine de l'économie numérique, ce qui a contribué à accroître la sensibilisation des différentes parties prenantes en ce qui concerne la gouvernance du numérique. **S'agissant des mécanismes bilatéraux et régionaux**, les accords géants de libre-échange[[4]](#footnote-4) jouent un rôle de plus en plus important dans l'élaboration des règles en matière de gouvernance du numérique au niveau mondial. Il est essentiel de tenir compte des besoins des différentes parties prenantes dans le domaine du numérique dans le cadre de négociations pour l'élaboration, à terme, des règles de la gouvernance mondiale du numérique. À titre d'exemple, la Chine et l'Union européenne ont organisé en septembre 2020 un dialogue numérique de haut niveau, qui a permis aux deux parties de procéder à des échanges au sujet des politiques relatives à la normalisation des TIC et à la gouvernance de l'intelligence artificielle[[5]](#footnote-5). **Le secteur privé exerce également une influence considérable sur la gouvernance mondiale du numérique, notamment dans le cadre de l'élaboration de normes internationales.** L'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) ont tous créé des groupes de travail spéciaux chargés de mener des études sur les normes relatives aux aspects éthiques de l'intelligence artificielle. Toutefois, pour diverses raisons, par exemple la tendance à la démondialisation, la portée plus globale des questions de gouvernance des données et l'absence de consensus au niveau mondial, les cadres multilatéraux sont limités. Une série d'accords bilatéraux ont permis de favoriser l'établissement de règles dans de nouveaux domaines de la gouvernance du numérique, mais la fragmentation de la gouvernance deviendra le principal obstacle à la gouvernance mondiale du numérique à terme La question de savoir comment promouvoir un cadre de règles unifié, transparent et équitable au niveau mondial, empêcher que la fragmentation des règles n'aggrave la "fracture numérique" et parvenir à une croissance mondiale inclusive constitue un enjeu de taille pour la gouvernance mondiale du numérique dans le futur.

Analyse

Le Plan stratégique de l'UIT est un document stratégique élaboré conformément à la Constitution et à la Convention de l'Union. Il s'agit d'un document important qui orientera les activités de l'Union pour une période de quatre ans. Les buts stratégiques[[6]](#footnote-6) énoncés dans la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 portent sur certains aspects de la gouvernance du numérique, mais ne sont pas appuyés par des mécanismes de consultation suffisants. Il est donc recommandé que les "objectifs intersectoriels"[[7]](#footnote-7) énoncés dans le Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027 prévoient expressément le recours aux plates-formes de réunion internationales de haut niveau existantes pour mener à bien des consultations sur la gouvernance du numérique et promouvoir un consensus plus large sur la gouvernance du numérique au niveau mondial.

Proposition

Pour résumé, nous recommandons à l'UIT de tenir compte de la nécessité de tirer parti des plates‑formes de réunion internationales de haut niveau existantes dans le domaine de la gouvernance mondiale du numérique dans son plan stratégique à moyen et long terme. Nous recommandons en particulier:

• d'envisager d'intégrer, dans les "objectifs intersectoriels" du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, la nécessité de tirer parti des plates-formes de réunion internationales de haut niveau existantes, afin de promouvoir un consensus sur la gouvernance du numérique au niveau mondial;

• de favoriser un consensus mondial sur la gouvernance du numérique dans des domaines tels que la gouvernance de l'intelligence artificielle, la fracture numérique et la sécurité numérique au moyen des plates-formes de réunion internationales de haut niveau existantes, et d'élaborer des cadres pour la recherche sur la gouvernance du numérique, sur la base d'un consensus mondial, notamment un cadre de développement, un cadre de comptabilité, un cadre statistique et un cadre de suivi, etc.;

• d'encourager l'UIT à publier des rapports de recherche annuels sur la gouvernance mondiale du numérique.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. On trouvera des renseignements détaillés sur le site web officiel de l'UIT à l'adresse: [https://www.itu.int/zh/action/Pages/default.aspx](https://www.itu.int/fr/action/Pages/default.aspx). [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir l'édition de 2020 du Colloque mondial des régulateurs (GSR), Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques – Le modèle de référence en matière de réglementation du numérique. <https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/GSR/2020/Documents/GSR-20_Best-Practice-Guidelines_Final_F.pdf>. [↑](#footnote-ref-2)
3. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a fait figurer les questions commerciales liées au numérique dans ses règles applicables au commerce de services. Elle a par la suite lancé un processus de négociation distinct pour les aspects du commerce électronique liés au commerce; le Fonds monétaire international (FMI) a publié des travaux de recherche sur des questions telles que les monnaies numériques et les paiements transfrontières; et la Banque mondiale a entamé des travaux sur le financement aux fins du développement de l'infrastructure numérique. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les accords géants de libre-échange auxquels il est fait référence comprennent notamment, mais non exclusivement, la signature et l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat transpacifique/l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), l'Accord commercial entre les États-Unis et le Japon et de l'Accord commercial sur le numérique entre les États-Unis et le Japon, de l'Accord de partenariat économique UE-Japon, de la Première phase de l'Accord économique et commercial Chine-États-Unis et du Partenariat régional économique global (RCEP, actuellement en cours de signature, qui entrera en vigueur en 2022), ainsi que le processus de négociation en cours concernant l'Accord global d'investissement Chine-UE et l'Accord de libre-échange Chine-Japon-Corée du Sud. [↑](#footnote-ref-4)
5. Xinhuanet: "Xi Jinping meets jointly with German and EU leaders", 15 septembre 2020, <http://www.xinhuanet.com/politics/leaders/2020-09/15/c_1126493059.htm>. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les buts stratégiques de l'UIT pour la période 2020-2023 sont les suivants: But 1 – Croissance: Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue à l'appui de l'économie et de la société numériques; But 2 – Inclusion: Réduire la fracture numérique et fournir à tout un chacun un accès au large bande; But 3 – Durabilité: Gérer les nouveaux risques, enjeux et perspectives résultant de l'essor rapide des télécommunications/TIC; But 4 – Innovation: Permettre l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC pour appuyer la transformation numérique de la société; But 5 – Partenariats: Renforcer la coopération entre les membres de l'UIT et toutes les autres parties prenantes pour appuyer la réalisation de tous les buts stratégiques de l'UIT. [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir la partie "Objectifs intersectoriels", Section 2, "Cadre des résultats de l'UIT" de l'Annexe 1 de la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023. [↑](#footnote-ref-7)